

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Questions stratégiques

STRATÉGIE LINGUISTIQUE DE LA CONVENTION

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat à la demande du Comité permanent.
2. À sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté la décision 18.30, *Stratégie linguistique de la Convention* comme suit:

À l'adresse du Comité permanent

18.30 *Le Comité permanent, avec l'aide du Secrétariat :*

- a) *étudiera les incidences de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la CITES, notamment sur l'administration, le budget et l'efficacité de la Convention ;*
 - b) *se penchera plus particulièrement sur les avantages et les difficultés propres à l'ajout de chacune de ces langues comme langues de travail de la Convention, en tenant compte notamment du document CoP18 Doc. 8, Projet de résolution sur la stratégie linguistique de la Convention et de la résolution 71/328 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Multilinguisme ; et*
 - c) *rendra compte de ses conclusions et recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.*
3. Le 28 septembre 2020, le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer une analyse des questions et chargé le Sous-comité des finances et du budget de remettre un avis au Comité permanent sur la base de l'analyse préparée par le Secrétariat.
 4. À sa 73^e session (SC73, en ligne, mai 2021), le Comité permanent « a demandé au Secrétariat de préparer une analyse plus détaillée des incidences administratives et financières des différentes stratégies linguistiques pour le Secrétariat et pour les Parties, décrites dans le document SC73 Doc. 11 (Rev. 1), et de la soumettre au Sous-comité des finances et du budget (FBSC). Le Comité invite la Chine et la Fédération de Russie à rejoindre le FBSC en tant qu'observateurs lorsque celui-ci examinera l'analyse détaillée du Secrétariat sur les stratégies linguistiques proposées ainsi que toute autre approche décidée dans ses discussions. Le Comité décide d'examiner à sa 74^e session, les résultats des discussions du FBSC s'appuyant sur l'analyse détaillée du Secrétariat. »
 5. À la 74^e session du Comité permanent (SC74, Lyon, mars 2022), le Secrétariat a présenté une analyse plus approfondie dans le document SC74 Doc. 19 (Rev. 1), en réponse à la demande du Comité. Le Comité permanent a ensuite adopté les recommandations suivantes :
 - a) *Le Comité demande au Secrétariat de réaliser une étude sur la manière dont d'autres accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et organes de gestion des ressources naturelles gèrent les services linguistiques pour leurs langues de travail et les langues autres que les langues de travail, y compris lorsqu'ils n'ont pas de stratégie linguistique.*

- b) *Le Comité demande au Secrétariat de présenter de nouvelles options, y compris celles décrites dans le document SC74 Doc. 19 et celles élaborées avec les informations que le Secrétariat aura reçues dans le cadre de l'étude demandée au paragraphe a) et des discussions du Sous-comité des finances et du budget à la 74^e session du Comité permanent, pour en poursuivre l'examen à la 19^e session de la Conférence des Parties.*
 - c) *Le Comité prend note des avis partagés par l'Australie, la Belgique (au nom de l'Union européenne et de ses États Membres), le Canada, la Chine, Israël, le Japon, le Koweït, Oman, l'Ouzbékistan, le Pérou, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal et la Somalie sur les différentes options concernant la stratégie linguistique.*
6. Le présent document répond à la demande formulée par le Comité permanent lors des SC73 et SC74 et offre une mise à jour du document SC74 Doc. 19 (Rev. 1). Le Secrétariat a notamment mis à jour le coût des services de traduction dans l'ensemble du document. Il avait présumé à tort que l'ajout de trois langues aux trois langues existantes de la Convention entraînerait juste une multiplication par deux des coûts. Or, le Secrétariat ne règle des frais de traduction que dans deux langues (français et espagnol) sachant que les documents sont rédigés en anglais dans leur quasi-totalité. Il convient donc de multiplier les coûts des services de traduction par 2,5 (voir les mises à jour des tableaux aux paragraphes 20 et 28).
7. Ce document s'articule de la manière suivante :
- a) avantages et difficultés (incidences administratives et financières y comprises) pour les Parties à la CITES de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe ;
 - b) incidences administratives et financières pour le Secrétariat de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la Convention, sur la base de l'étude demandée par le Comité permanent (option 1 – passage aux six langues officielles des Nations Unies) ;
 - c) stratégie proposée pour identifier les documents qu'il faudra traduire en arabe, chinois et russe afin de faciliter et améliorer l'application de la Convention par les organes de gestion et autorités scientifiques (option 2 – recours à un financement extrabudgétaire pour la traduction des Résolutions et Décisions) ;
 - d) troisième option axée sur la prestation de services linguistiques en arabe, chinois et russe uniquement pendant les sessions de la Conférence des Parties (option 3 – passage aux six langues officielles des Nations Unies uniquement pour les sessions de la Conférence des Parties) ; et
 - e) quatrième option prévoyant la prestation de services linguistiques en arabe, chinois et russe pendant les sessions de la Conférence des parties et du Comité permanent (option 4 - passage aux six langues officielles des Nations Unies uniquement pour les sessions de la CoP et du Comité permanent).

Arabe, chinois et russe au sein des Parties à la CITES

8. Le Secrétariat est conscient de la valeur qu'apporterait l'augmentation du nombre de langues de travail à la Convention avec l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe. L'arabe est la langue officielle de 24 Parties et est parlé par plus de 400 millions de personnes au sein des Parties à la CITES. Le chinois est la langue officielle de deux pays et est parlé par plus de 1,3 milliard de personnes, et le russe est la langue officielle de quatre Parties et est parlé par plus de 150 millions de personnes. L'ajout de l'arabe et russe en tant que langues de travail bénéficierait à un nombre important de Parties, tandis que l'ajout du chinois bénéficierait au plus grand nombre de personnes.
9. D'un point de vue pratique, le Secrétariat remarque que certains textes clés sont déjà disponibles en chinois et russe. En vertu de l'Article XXV de la Convention, le texte original de la Convention existe en chinois, anglais, français, russe et espagnol et chacune de ces versions est authentique au même titre. À sa 16^e session (Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a convenu qu'à la prochaine session extraordinaire de la Conférence des Parties, le Secrétariat proposera en tant qu'amendement à la Convention un texte officiel de la Convention en arabe [voir le paragraphe 3 d) de la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*].
10. Le Secrétariat note que, en préparation d'un atelier de formation pour les organes de gestion et les autorités scientifiques du Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan sur l'application de la CITES qui s'est tenu du 22 au 25 mai 2018 à Bichkek, Kirghizistan, certaines Résolutions clés ont été traduites en russe : la

résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15), *Lois nationales pour l'application de la Convention*, la résolution Conf. 12.3 (Rev CoP18), *Permit et certificats*, résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable*, résolution Conf. 17.6, *Interdire, prévenir, détecter et réprimer la corruption qui facilite les activités menées en violation de la Convention* et résolution Conf. 17.8, *Utilisation des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES commercialisés illégalement et confisqués* (hormis les annexes). Il s'agit de traductions non-officielles qui devront être révisées avant d'être publiées sur le site internet de la CITES.

11. Le Secrétariat est également conscient que les autorités nationales CITES en Chine ont traduit de l'anglais au chinois toutes les Résolutions et Décisions ainsi que les dernières Annexes après chaque CoP afin de faciliter leur application au niveau national.
12. Si des initiatives ont été prises pour rendre la documentation CITES plus facilement accessible en arabe, en chinois et en russe, il s'agissait d'efforts ponctuels réalisés à titre bénévole. L'adoption de ces trois langues supplémentaires comme langues de la Convention aurait les incidences administratives suivantes pour les Parties :
 - a) À supposer que les Parties décident d'adopter l'arabe, le chinois et le russe comme langues officielles de la Convention, cela aurait probablement pour effet de devoir traduire les permis et certificats CITES dans ces langues, ce qui pourrait compromettre la lutte contre la fraude et/ou entraîner des délais de traitement plus longs sachant que la plupart des organes de gestion et des services douaniers ne seraient pas en mesure de lire et de valider les permis et certificats dans ces langues. La communication entre les Parties pourrait elle aussi prendre plus de temps, ce qui pourrait être préjudiciable en termes d'efficacité.
 - b) Pour les Parties, les principales incidences financières sont de deux ordres:
 - i) s'agissant des propositions d'amendement, comme indiqué dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), *Critères d'amendement des Annexes I et II*, si une proposition dépasse 12 pages, « son auteur devrait en fournir la traduction dans les langues de travail de la Convention » et, comme indiqué dans la résolution Conf. 11.21 (Rev. CoP18), *Utilisation des annotations dans les Annexes I et II*, les Parties sont tenues de veiller à ce que « le texte [des propositions contenant des annotations de fond] soit clair et sans ambiguïté dans les trois langues de travail de la Convention » ; et
 - ii) les organes de gestion et les autorités scientifiques pourraient être amenés à budgétiser la traduction des documents, notamment les permis et certificats, qu'ils recevraient dans une langue qu'ils ne seraient pas en mesure de lire ou de déchiffrer facilement.

Option 1 – incidences administratives et financières pour le Secrétariat du passage au six langues officielles des Nations Unies

13. Comme indiqué par le Secrétariat dans ses observations concernant le document CoP18 Doc. 8, la proposition visant à ajouter l'arabe, le russe et le chinois comme langues de travail de la Convention, si elle était adoptée, aurait d'importantes incidences financières et nécessiterait un financement additionnel à partir du budget administratif pour fournir les services linguistiques et les ressources humaines nécessaires au sein du Secrétariat. Les estimations ci-après partent du postulat que les documents de travail antérieurs disponibles sur le site web de la CITES ne seraient pas traduits, à l'exception du texte de la Convention et des Résolutions et des Décisions en vigueur.
14. Dans leurs règlements intérieurs respectifs, les Parties ont décidé que, s'agissant de la Conférence des Parties et de ses comités permanents, les langues de travail de la Convention étaient l'anglais, le français et l'espagnol. Si l'arabe, le chinois et le russe venaient à être ajoutés aux langues de travail, ces règlements intérieurs devraient être révisés.
15. D'après le règlement intérieur en vigueur, le Secrétariat perçoit des ressources financières pour fournir des services linguistiques et des ressources humaines dans les trois langues de travail du Secrétariat et de la Convention, conformément au budget triennal. Le coût total de 2 479 136 USD relatif à la prestation de services linguistiques pour la période triennale allant de 2020 à 2022 en anglais, français et espagnol figure à l'annexe 2 de la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, comme indiqué ci-dessous :

| Coût actuel des services linguistiques en trois langues (conformément à la résolution Conf. 18.1 pour la période triennale 2020-2022) en USD | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Description / Année | 2020 | 2021 | 2022 | Total triennal |
| Services de traduction | 365 000 | 365 000 | 505 000 | 1 235 000 |
| Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes | 110 500 | 110 500 | 205,900 | 426,900 |
| Ressources humaines (un P-3 Responsable de la documentation à 75% et un assistant à la documentation à 100%) | 272 412 | 272 412 | 272 412 | 817 236 |
| Total | 747 912 | 747 912 | 983 312 | 2 479 136 |

16. Si trois langues de travail additionnelles venaient à être instaurées, des ressources administratives supplémentaires seraient nécessaires pour la traduction, l'interprétation et les ressources humaines. Pour obtenir une estimation des ressources humaines permanentes supplémentaires qui seraient nécessaires, le Secrétariat a consulté les Secrétariats d'autres Conventions disposant de six langues officielles. Au sein du Secrétariat, il conviendrait, au minimum, de se doter d'un autre assistant à la documentation à 100% et d'un assistant informaticien à 50% pour alimenter le site web dans les trois langues additionnelles et pour traiter les documents de travail des réunions.
17. Le Secrétariat pense que les coûts de transaction pour que le Secrétariat puisse fonctionner avec trois langues additionnelles ne doit pas être sous-estimé. Le volume des décisions et des documents produits par et pour les réunions de la CITES ne cesse d'augmenter (voir document [CoP18 Doc. 7.1](#)) et l'ajout de trois langues de travail supplémentaires mettrait à rude épreuve les ressources humaines existantes et aurait une incidence sur d'autres services, y compris sur le personnel en charge des ressources humaines et de la communication, entre autres.
18. Conformément à la demande du Comité permanent lors sa 73^e session, le Secrétariat expose ci-dessous les incidences sur le plan administratif et les coûts de transaction internes qu'impliquerait pour le Secrétariat un fonctionnement dans trois langues supplémentaires :
- a) À l'heure actuelle, le Secrétariat CITES n'est pas en mesure de vérifier l'exactitude des traductions en anglais, français et espagnol, deux postes de réviseur pour le français et l'espagnol restant vacants depuis la 15^e session de la Conférence des Parties (CoP15, La Haye, 2007) en raison d'un financement insuffisant à partir du budget administratif. Pour remédier à cette situation, le Secrétariat CITES fait appel à des traducteurs indépendants expérimentés, dont la majorité travaille pour la Convention depuis plus de dix ans, et entretient activement son vivier de jeunes traducteurs, en leur permettant d'acquérir l'expérience CITES nécessaire. Constituer un vivier de traducteurs expérimentés similaire pour l'arabe, le chinois et le russe prendrait des années. Dans l'hypothèse où la qualité des traductions serait une priorité pour les Parties à la CITES, la création de trois postes de réviseur pour l'arabe, le chinois et le russe pourrait alors s'avérer nécessaire. Ces postes de réviseur au niveau P-4 représenteraient un budget annuel de 636 801 USD et un budget triennal de 1 910 403 USD, comme indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 19.
- b) L'adoption de l'arabe, du chinois et du russe entraînerait également une multiplication par deux du nombre de contrats de traducteurs et d'interprètes traités par le Secrétariat. L'engagement de consultants traducteurs par le biais d'Inspira, le système de recrutement fondé sur la mise en concurrence des Nations Unies, et la délivrance des contrats sont gérés par six personnes au sein du Secrétariat CITES (le responsable de la documentation qui fait la demande de contrat, un assistant administratif qui rend public le processus de consultation et aide à la sélection des traducteurs, le demandeur, l'acheteur, le responsable administratif et le Secrétaire général qui donne son autorisation pour l'établissement du contrat) et par des employés de l'Office des Nations Unies à Nairobi rémunérés à partir du budget consacré aux coûts d'appui au Programme de la CITES conservé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'adoption de trois langues supplémentaires entraînerait donc une augmentation de la charge de travail déjà considérable du Secrétariat CITES, laquelle ne pourrait

être absorbée par le personnel en place. Faire appel aux services de l'Office des Nations Unies à Genève, qui facture 240 USD par contrat délivré, pourrait être une solution. De 2019 à 2021, le Secrétariat a délivré 33 contrats pour des traducteurs hispanophones et 33 contrats pour des traducteurs francophones ; au total, selon les estimations, il conviendrait de délivrer 99 contrats pour des traducteurs arabophones, sinophones et russophones, pour un coût de 23 760 USD sur une période triennale pour ce seul service.

- c) Pour les deux dernières sessions de la Conférence des Parties, le Secrétariat a dû engager du personnel temporaire supplémentaire six mois en amont des sessions pour aider à gérer le volume en constante augmentation des documents de la CoP. Pour faire face à cet accroissement du volume de travail en six langues avant une session de la CoP, un total de trois employés temporaires serait nécessaire, comme indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 20 sous la rubrique « coûts de transaction internes ».
- d) La dernière incidence substantielle sur le plan administratif concernerait plus largement le personnel du Secrétariat s'il devait fonctionner et répondre aux demandes dans les six langues. Le Secrétariat rappelle aux Parties que si les deux langues de travail du Secrétariat des Nations Unies sont l'anglais et le français, le Secrétariat CITES est également en mesure de traiter des demandes en espagnol. À supposer qu'il doive fonctionner dans les six langues, les communications du Secrétariat en arabe, chinois et russe dépendraient de la disponibilité et de la qualité des traducteurs externes.

19. Les estimations quant aux conséquences sur le plan administratif et aux coûts de transaction internes liés au fonctionnement du Secrétariat dans trois langues supplémentaires, telles que présentées dans le paragraphe ci-dessus, ont été confirmées par l'étude demandée par le Comité permanent sur la manière dont d'autres accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et organes de gestion des ressources naturelles gèrent les services linguistiques pour leurs langues de travail et les langues autres que les langues de travail, y compris lorsqu'ils n'ont pas de stratégie linguistique. Voir les résultats ci-dessous :

Informations recueillies auprès d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et organes de gestion des ressources naturelles¹

| AME et organes de gestion des ressources naturelles | Langues de travail officielles (selon le site web de chacune des organisations) | Stratégie linguistique ? (Oui/Non) | Nombre de postes linguistiques? |
|--|--|--|---|
| Convention sur la diversité biologique (CDB) | 6 (A, C, E, F, R, S) | Non | 1 P4, 1P3, 2 G |
| Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) | 3 (E, F, S) | Non | 1 P4 (à temps partiel pour la supervision des documents), 2 G (à temps partiel) |
| Conventions BRS Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination / Convention de Rotterdam / Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants | 6 (A, C, E, F, R, S) | Non | 1 P3 et 2 G ² |
| Convention de Minamata sur le mercure | 3 (E, F, S) | Non (CoP dans les 6 langues de Nations Unies) | 1 P3 (à temps partiel pour la supervision des documents), 1 G |
| Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) | 4 (E, F, R, S) | Non | 1 P4, 2 P3, 3 G |

¹ Le Secrétariat précise que les données figurant dans la colonne « Nombre de postes linguistiques » correspondent à sa meilleure estimation, établie à partir d'informations publiques et d'échanges avec ces organisations. Toutes les organisations mentionnées dans le tableau font désormais partie du système des Nations Unies et ne traitent pas toutes un volume identique de documents.

² Avant et pendant les sessions et en collaboration avec des rédacteurs et traducteurs de l'ONUN.

| | | | |
|---|-----------------------|---|--|
| Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone | 6 (A, C, E, F, R, S) | Non | N/A |
| Convention de Ramsar sur les zones humides | 2 (E, F, S) | Oui Résolution XIII.6 Stratégie linguistique pour la Convention | 1 P ³ |
| Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) | 3 (E, F, S) | Non | 1 P et jusqu'à 2 G pendant le Congrès mondial de la nature |
| Commission baleinière internationale (CBI) | 3 (E, F, S) | Non | 1 P et 3 G ⁴ |
| Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) | 4 (E, F, S, Japonais) | Non | 1 temps partiel |

20. Les frais de fonctionnement de la Convention en six langues s'élèveraient donc à environ 7,08 millions d'USD par période triennale (sur la base des coûts au moment de la rédaction du présent document), comme indiqué en détail dans le tableau ci-dessous :

| Estimation du coût des services linguistiques en six langues (sur la base de l'estimation des coûts figurant dans la résolution Conf. 18.1) pour la période triennale 2023-2025 (en USD) | Augmentation par rapport au budget triennal de la période 2020-2022 (en USD) | |
|---|---|------------------|
| Services de traduction | 3 087 500 | 1 852 500 |
| Contrôle qualité des traductions en arabe, chinois et russe (3 réviseurs au niveau P-4 – facultatif) | 1 910 403 | 1 910 403 |
| Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes | 853 800 | 426 900 |
| Ressources humaines (un P-3 Responsable de la documentation à 75% et 2,5 fonctionnaires des services généraux) | 1 451 703 | 634 467 |
| Développement du site internet de la CITES en trois langues de travail supplémentaires | 15 000 | 15 000 |
| Coûts de traduction des Résolutions et Décisions ainsi que du site internet de la CITES en trois nouvelles langues de travail | 160 000 | 160 000 |
| Coûts de transaction internes pour le Secrétariat : | | |
| - Coûts de délivrance des contrats | 23 760 | 23 760 |
| - Coût de trois emplois temporaires rattachés au service documentation de conférence six mois en amont et pendant la CoP | 211 490 | 211 490 |
| Total | 7 713 656 | 5 234 520 |

³ Les catégories de personnel de l'ONU ne s'appliquent pas à la Convention de Ramsar sur les zones humides.

⁴ Les catégories de personnel de l'ONU ne s'appliquent pas à l'UICN.

21. Suite aux questions soulevées lors de la 73^e session du Comité permanent, le Secrétariat a examiné toutes les résolutions en vigueur afin de répertorier les autres incidences en termes de coûts de traduction pour les Parties ou le Secrétariat. Il est indiqué au paragraphe 9 c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, qu'il convient de gérer le portail dédié au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) sur le site Web de la CITES « dans les langues officielles de la Convention », ce qui signifie que le portail devrait être traduit en arabe, en chinois et en russe. Dans la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), *Manuel d'identification*, il est stipulé que le Manuel d'identification doit être disponible « dans les trois langues de travail de la Convention ». Compte tenu du volume du matériel d'identification concerné, les coûts de traduction seraient très élevés.

Option 2 – Une stratégie linguistique restreinte s'appuyant sur un financement extrabudgétaire

22. Comme indiqué dans la première section du présent document, l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe comme langues de travail de la Convention aurait des incidences financières importantes pour les Parties, soit 4,6 millions d'USD supplémentaires par période triennale. Toutefois, compte tenu du nombre de Parties (et de personnes) parlant ces langues, et dans l'esprit du multilinguisme consacré par la résolution 71/328 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la mise en œuvre de la Convention serait facilitée, voire plus efficace, si davantage de documents étaient disponibles en arabe, en chinois et en russe.
23. Si, pour des raisons financières, il s'avérait impossible d'ajouter l'arabe, le chinois et le russe aux langues de travail de la Convention, le Secrétariat estime néanmoins qu'une approche progressive, en plusieurs étapes, axée sur les documents clés essentiels au travail des autorités nationales, pourrait répondre aux sentiments exprimés dans le document CoP18 Doc. 8 et améliorer la mise en œuvre de la Convention au sein des 24 Parties mentionnées au paragraphe 8 du présent document :

| Document (par ordre de priorité) | Arabe | Chinois | Russe |
|--|----------------------------|--|---|
| Texte de la Convention | Manquant | <u>Existant</u> | <u>Existant</u> |
| Résolutions actuelles | Manquant | Existant – à mettre en ligne sur le site internet de la CITES après communication par la Chine | En partie réalisé pour un atelier – à revoir, compléter et mettre en ligne sur le site internet de la CITES |
| Décisions actuelles | Manquant | Existant – à mettre en ligne sur le site internet de la CITES après communication par la Chine | Absent |
| Autres documents clés pour l'identification, l'application, etc. | À définir avec les Parties | À définir avec les Parties | À définir avec les Parties |

Le tableau ci-dessus ne répertorie que les documents dont le Secrétariat connaît l'existence en arabe, chinois et russe. Les Parties ayant traduit des documents CITES dans ces langues et dans d'autres sont également invitées à se faire connaître auprès du Secrétariat, étant précisé que le Secrétariat téléchargera ces documents tels qu'ils auront été reçus sans vérifier l'exactitude de la traduction.

24. La première étape d'une éventuelle approche progressive serait d'identifier les documents qui ont déjà été traduits en arabe, chinois et russe et de les publier sur le site internet de la CITES dès leur réception. La deuxième étape serait d'identifier les documents clés, à savoir la Convention et les Résolutions actuelles, et pour les traduire dans les langues qui manquent. Étant donné le nombre de Résolutions à traduire (99 Résolutions applicables en 2022), il serait plus prudent de commencer par les Résolutions suivantes, qui sont essentielles au travail des organes de gestion et autorités scientifiques et à la bonne compréhension du fonctionnement de la CITES, comme :

- Résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15) *Lois nationales pour l'application de la Convention*
- Résolution 10.3 on *Désignation et rôle des autorités scientifiques*
- Résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18) *Application de la Convention et lutte contre la fraude*
- Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18) *Rapports nationaux*
- Résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18) *Permis et certificats*

- Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18) *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*
- Résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP18) *Procédures CITES pour le respect de la Convention*
- Résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17) *Avis de commerce non préjudiciable,*
- Résolution Conf. 17.8 *Utilisation des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES commercialisés illégalement et confisqués*
- Résolution n Conf. 18.2 *Constitution des comités*
- Résolution Conf. 18.3 *Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030*
- Résolution Conf. 18.6 *Désignation et rôles des organes de gestion*
- Résolution Conf. 18.7 *Avis d'acquisition légale*

25. La liste ci-dessus représente seulement un point de départ. Si une certaine résolution s'avère particulièrement importante pour une catégorie spécifique, alors ce document sera inclus dans la liste prioritaire. À titre d'exemple, si plusieurs Parties ayant le russe pour langue officielle souhaitent faire enregistrer un établissement d'élevage en captivité, alors il conviendra de traduire d'urgence en russe la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), *Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I*. De même, si plusieurs Parties ayant l'arabe pour langue officielle font partie du processus de l'Étude du commerce important, alors il conviendra de traduire d'urgence en arabe la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18) *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I*.

26. Dans une troisième étape, d'autres documents, comme les documents d'identification ou de mise en œuvre pourront être traduits dans les langues cibles concernées. Par exemple le *guide CITES sur le commerce des guépards*, étant donné l'intérêt de cette question pour les pays arabophones, pourrait être traduit en arabe. Un autre exemple peut être donné avec les *Lignes directrices pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch* et le *Guide d'application des codes de source CITES* qui ont déjà été traduites en chinois. Selon le sujet et à la demande des Parties, d'autres documents pourraient être traduits en arabe, chinois et russe.

27. L'estimation du coût total de cette approche par étapes est présentée ci-dessous ; elle est d'un montant total de 161 000 USD pour accomplir le travail décrit ci-dessus:

| Option 2 – une stratégie linguistique restreinte s'appuyant sur un financement extrabudgétaire : | Estimation de coût (en USD) |
|---|-----------------------------|
| Développement du site internet de la CITES en trois langues de travail supplémentaires | 15 000 |
| Coûts de traduction des Résolutions et Décisions ainsi que du site internet de la CITES en trois nouvelles langues de travail | 160 000 |
| Total | 175 000 |

La traduction de nouvelles résolutions et des révisions des résolutions en vigueur peut être estimée à 20 000 USD tous les trois ans.

Option 3 – passage aux six langues officielles des Nations Unies uniquement pour les sessions de la Conférence des Parties

28. Dans le cadre de ses travaux de révision du document, le Secrétariat a imaginé une troisième possibilité qui présenterait un moindre coût tout en permettant d'accéder à tous les documents essentiels en arabe, chinois et russe. Cette troisième option consiste à organiser uniquement les sessions de la Conférence des Parties dans les six langues officielles des Nations Unies. Cela signifie que tous les documents de travail, propositions d'amendement et documents de session devront être traduits dans les six langues ; de même, un service d'interprétation devra être assuré dans les six langues pendant la session. Au terme de la Conférence des Parties, trois traducteurs/réviseurs (un par langue) seront engagés pour un mois afin de compiler dans chaque langue les résolutions et décisions nouvelles et révisées et de contrôler la qualité de la traduction. Actuellement, c'est le Secrétariat qui se charge de cette mission en anglais, français et espagnol. Pendant les périodes intersessions, les travaux du Comité permanent, du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Secrétariat (notifications, etc.) se poursuivraient uniquement en anglais, français et espagnol. L'estimation du coût de cette troisième serait la suivante :

| Option 3 – uniquement pour les sessions de la Conférence des Parties : | Estimation de coût (en USD) |
|---|-----------------------------|
| Traduction des documents de la CoP en arabe, chinois et russe Coût de 12 traducteurs pendant une session de la CoP | 525 000 92 700 |
| Service d'interprétation en arabe, chinois et russe pendant la session de la CoP | 205 900 |
| Engagement de trois réviseurs (un par langue) chargés de compiler et de réviser les Résolutions et Décisions nouvelles et révisées (salaire de trois réviseurs P-4 pendant un mois) | 53 067 |
| Total | 876 667 |

29. Le Secrétariat note que, si cette dernière option est retenue, il serait utile de mettre en œuvre la stratégie par étapes (option 2), dans un premier temps, au cours des deux premières années de la période triennale, afin que le corpus des décisions et des résolutions en vigueur soit disponible dans les six langues des Nations Unies. Ces résolutions (et décisions) seraient à leur tour amendées ou révisées lors de la session suivante de la CoP, au cours de la troisième année de la période triennale.

Option 4 – passage aux six langues officielles des Nations Unies uniquement pour les sessions de la CoP et du Comité permanent

30. Au terme de discussions lors de la 74^e session du Comité permanent, le Secrétariat a préparé une quatrième option consistant à recourir au six langues officielles des Nations Unies pour les sessions de la Conférence des Parties et du Comité permanent. Il s'agirait dès lors d'intégrer le budget présenté dans le cadre de l'option 3 ci-dessus, et les coûts supplémentaires suivants pour les sessions du Comité permanent :

| Option 4 – uniquement pour les sessions de la CoP et du Comité permanent : | Estimation de coût (en USD) |
|---|-----------------------------|
| Traduction des documents de la CoP en arabe, chinois et russe Coût de 12 traducteurs pendant une session de la CoP | 525 000 92 700 |
| Service d'interprétation en arabe, chinois et russe pendant la session de la CoP | 205 900 |
| Engagement de trois réviseurs (un par langue) chargés de compiler et de réviser les Résolutions et Décisions nouvelles et révisées (salaire de trois réviseurs P-4 pendant un mois) | 53 067 |
| Traduction des documents du Comité permanent en arabe, chinois et russe | 480 000 |
| Interprétation en arabe, chinois et russe pendant les sessions du Comité permanent | 94 500 |
| Total | 1 451 167 |

31. Le Secrétariat note que, tout comme pour l'option 3, si cette dernière option est retenue, il serait utile de mettre en œuvre la stratégie par étapes (option 2), dans un premier temps, au cours des deux premières années de la période triennale, afin que le corpus des Décisions et des Résolutions en vigueur soit disponible dans les six langues des Nations Unies. Ces Résolutions (et Décisions) seraient à leur tour amendées ou révisées lors de la session suivante du Comité permanent ou de la CoP.

Recommandations:

32. La Conférence des Parties est invitée à créer un groupe de travail en session composé des membres du Groupe de travail sur le budget et des Parties ayant l'arabe, le chinois et le russe pour langues officielles afin de :
- définir une marche à suivre pour la mise en œuvre de la décision 18.30, *Stratégie linguistique de la Convention*, à partir de l'une des quatre options proposées par le Secrétariat ; ou
 - rédiger un projet de décision à l'intention du Comité permanent afin de poursuivre les discussions sur l'établissement d'une stratégie linguistique pour la Convention.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

- A. Le Secrétariat reconnaît l'intérêt qu'il y aurait à accroître le nombre de langues de travail de la Convention en incluant l'arabe, le chinois et le russe, et est soucieux d'améliorer le multilinguisme au sein de la CITES car c'est un élément important pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention par toutes les Parties.
- B. Le Secrétariat reconnaît également que la question du multilinguisme ne peut être séparée de celle du financement. Les incidences financières ont été expliquées en détail dans le document et le Secrétariat n'a pas d'éléments particuliers à ajouter. Le Secrétariat rappelle aux Parties que l'ajout de trois langues supplémentaires n'impliquerait pas simplement des changements graduels, mais une transformation complète des services linguistiques. Au cas où les Parties décideraient d'adopter les six langues de l'ONU comme langues officielles, le Secrétariat les prie instamment de veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées de manière à ce que la prestation des services linguistiques et des sessions ne soit pas affectée, mais qu'elle soit améliorée et plus efficace.
- C. Compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les budgets des Parties, le Secrétariat recommande, pour la prochaine période intersessions, l'adoption d'une stratégie linguistique limitée soutenue par des financements extrabudgétaires (option 2), qui représenterait éventuellement une étape vers l'option 3 qui pourrait être examinée à la 20^e session de la Conférence des Parties (CoP20). Le Secrétariat est soucieux d'améliorer le multilinguisme et d'étudier avec les donateurs la question du financement de la traduction de toutes les résolutions et décisions valides, ainsi que des documents essentiels tels que la Loi CITES type. En effet, une bonne connaissance de toutes les résolutions et décisions valides est un point de départ essentiel et une condition fondamentale de l'application de la Convention par les Parties. La traduction d'autres documents, tels que la Loi CITES type, améliorerait également considérablement la connaissance de la Convention par les Parties. Le Secrétariat est convaincu que la traduction de toutes les résolutions et décisions valides au cours de la période triennale 2023-2025 devrait déjà aider les Parties dans leurs tâches quotidiennes et que celles-ci devraient alors être prêtes à envisager d'autres options pour améliorer le multilinguisme à la CoP20.
- D. Le Secrétariat recommande la suppression de la décision 18.30 dans la mesure où elle a été mise en œuvre.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DECISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement.

Pour plus de facilité, le Secrétariat présente ci-dessous une synthèse des coûts supplémentaires des différentes options offertes à la CoP :

Option 1 (les 6 langues officielles des Nations Unies) – 5 234 520 USD

Option 2 (6 langues uniquement pour les résolutions et les décisions) – 175 000 USD

Option 3 (6 langues pour les sessions de la CoP) – 876 667 USD

Option 4 (6 langues pour les sessions de la CoP et du Comité permanent) – 1 451 167 USD